



COMMISSION D'ENQUÊTE
ÉLECTRICITÉ

Commission d'enquête sur la production, la consommation et le tarif de l'électricité aux horizons 2035 et 2050

Vincent DELAHAYE
Rapporteur de la commission d'enquête
Sénateur de l'Essonne



Déroulé

- Création et fonctionnement d'une commission d'enquête
- L'avenir de la consommation électrique
- Vigilance sur les coûts du système électrique
- Une prolongation optimisée du parc nucléaire à l'horizon 2035 et 2050
- En finir avec les discriminations de l'Union Européenne à l'égard du Nucléaire
- Un prix de l'électricité plus bas et plus stable
- Baisse ciblée de la fiscalité sur l'électricité
- 40% en moins sur la facture
- Les suites
- Questions / Réponses

Création et fonctionnement d'une commission d'enquête

- Proposition de résolution tendant à la création d'une commission d'enquête sur la production, la consommation et le prix de l'électricité aux horizons 2035 et 2050
- Déposée au Sénat le 31 octobre 2023 par Vincent DELAHAYE et co-signée par 60 Sénateurs

23 membres

**140 personnes
auditionnées**

**Rapport à déposer
dans un délai
maximum de 6 mois**

Conclusions et préconisations du rapport

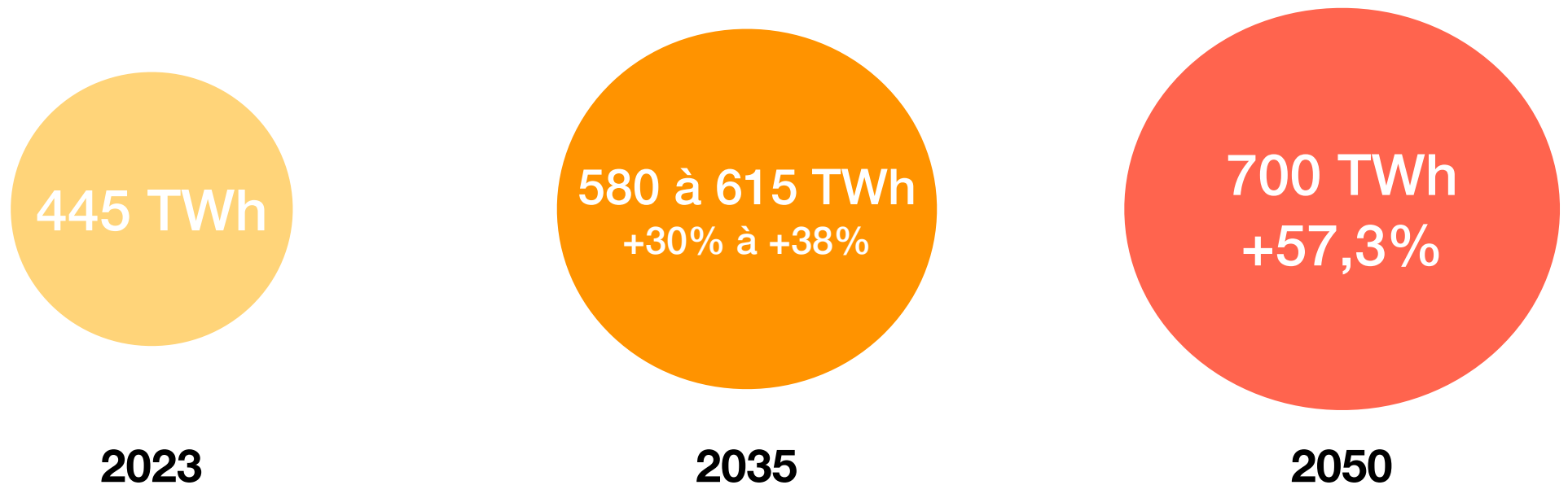


COMMISSION D'ENQUÊTE
ÉLECTRICITÉ



Faire face à la progression prévisible de la demande électrique

- Progression importante de nos besoin du fait de l'électrification des usages



Des marchés dysfonctionnels en cours de réforme

- Un marché de gros peu favorable aux investissements dans les énergies décarbonées et très sensible à la fluctuation des prix
- L'Arenh : une régulation largement dysfonctionnelle
- Des dispositifs de soutien massifs et discutables pour le développement des énergies renouvelables
- Des marchés de détail peu protecteurs pour les clients avec des TRVe qui ne jouent plus leur rôle
- Enjeu de compétitivité pour les entreprises



Vigilance sur les coûts du système électrique

- La présence d'éolien et de photovoltaïque dans le mix augmente le coût de production moyen du système.
- La production diffuse impose des investissements importants dans les infrastructures d'acheminement.
- Nécessité d'expertiser les programmes colossaux d'investissements dans les réseaux présentés par Enedis et RTE.



Revenir à un déploiement raisonnable et équilibré des énergies renouvelables

- Répartition équilibrée entre les différentes technologies
- Garantir la préservation des paysages et du patrimoine bâti
- Ralentissement du parc éolien terrestre en raison des avancées technologiques permettant d'augmenter la puissance par mât
- L'éolien en mer est un pari risqué : compte tenu des coûts réels de ces technologies, de leurs difficultés d'acceptabilité et de la faible maturité technique de l'éolien flottant.
- Le développement de l'énergie hydraulique, énergie maîtrisée, rentable et décarbonée, exige la résolution rapide du conflit, qui dure depuis plus de 15 ans, avec la Commission européenne.



Une prolongation optimisée du parc nucléaire à l'horizon 2035

- Prolongation des réacteurs soumise à une optimisation de leurs performances :
 1. Meilleure maîtrise des phases de maintenance
 2. Augmentation de la puissance
 3. Allongement du cycle de rechargement de certains réacteurs
- Aboutir à un scénario de mix de production composé à 60% par la filière nucléaire pour couvrir l'augmentation de la consommation avec une marge suffisante.





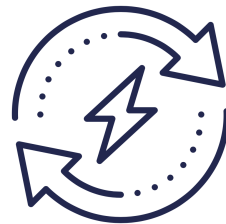
Poursuite du développement du parc nucléaire à l'horizon 2050

- Prolonger les centrales actuelles au-delà de 60 ans
- Construire 14 nouveaux réacteurs EPR2
- Maîtrise industrielle renforcée et système de financement optimisé
- En fonction du nombre de réacteurs qui pourront être prolongés au-delà de 60 ans et du calendrier de déploiement du programme de nouveau nucléaire, le mix de production national résultant des scénarios étudiés par la commission d'enquête produirait entre 700 et 850 TWh en 2050. De 52 % à 61 % seraient assurés par des moyens nucléaires.

Préparer l'avenir et relancer la recherche sur les réacteurs à neutrons rapides (RNR)

- Alerte sur le risque de raréfaction de l'uranium naturel autour des années 2060
- Les réacteurs à neutrons rapides (RNR) produisent moins de déchets et permettent de recycler les déchets existants.
- Agir dès maintenant car la mise en place d'un parc nécessite 30 ans :
 - 10 ans pour la recherche, un design abouti, la finalisation et la qualification par l'ASN de ce design
 - 10 ans de construction
 - 10 ans pour le retour d'expérience d'exploitation du prototype et préparer les RNR suivants
- Le recyclage de nos déchets ultimes permettrait une énergie nucléaire 100% souveraine.

**Stock français
de déchets ultimes**



**Environ 1000 ans
d'énergie nucléaire
via RNR**


En finir avec les discriminations de l'Union Européenne à l'égard du Nucléaire

- Le Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne garantit à chaque État le droit de décider de son bouquet énergétique (TFUE, article 194)
- Textes européens en opposition au principe de neutralité technologique



Un prix de l'électricité plus bas et stable


- L'« accord » État/EDF de novembre 2023 ne garantit ni des prix acceptables pour les consommateurs ni des revenus suffisants pour EDF.
- Proposition : lui substituer un contrat pour différence (CfD) conclu entre l'Etat et EDF fixé entre 60 et 65 euros le MWh pour limiter les variations erratiques de prix.
- Corrélation du prix de l'électricité à son coût de production et non à celui du gaz.



Baisse du prix
De 22%

Baisse ciblée de la fiscalité sur l'électricité

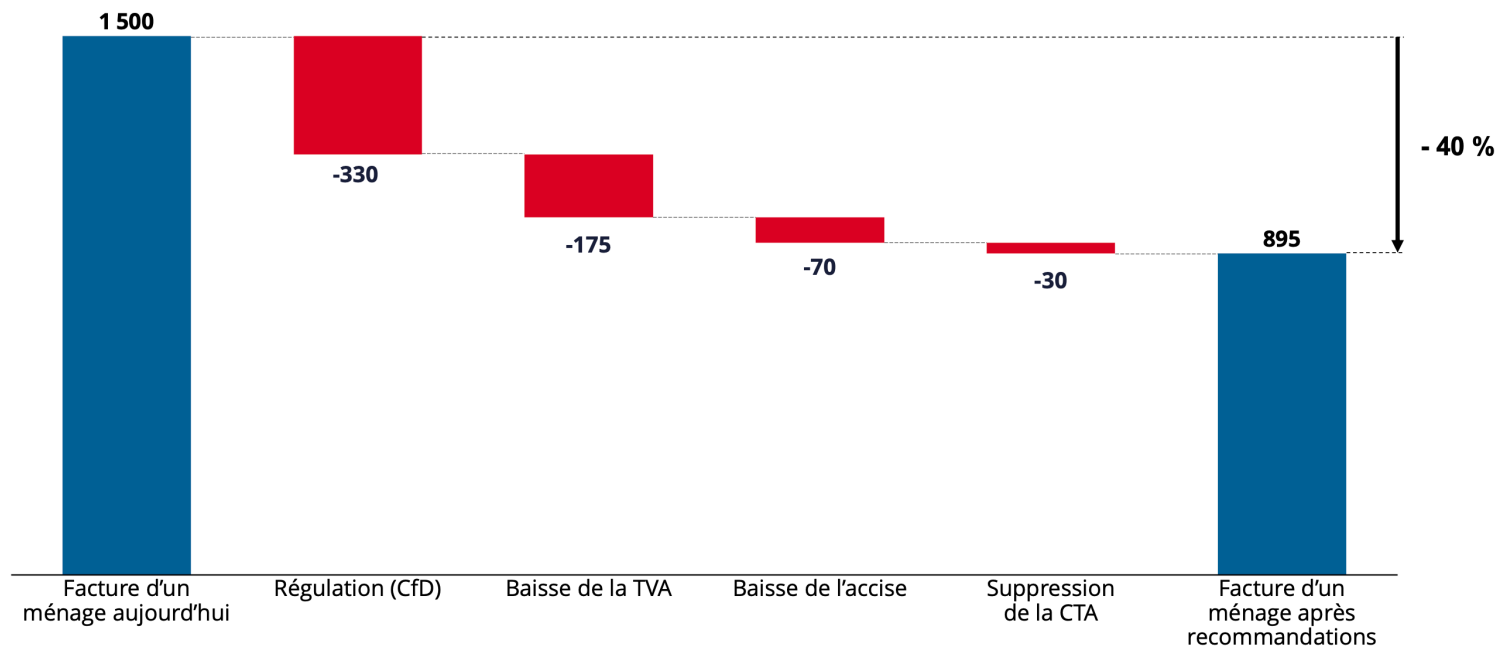
- Définition d'une « consommation de base » : moyenne des volumes consommés par un ménage pour une surface de logement de 80 m², soit 4,5 MWh/an sans chauffage électrique et 6 MWh/an avec chauffage électrique.
- Pour cette « consommation de base » = baisse de la TVA de 20% à 5,5%, baisse de l'accise sur l'électricité de 21 euros à 9,5 euros le MWh et suppression de la Contribution Tarifaire d'Acheminement (CTA).
- Au-dessus de la « consommation de base », le taux de TVA resterait de 20% et l'accise serait plus élevée en fonction du volume consommé.



Baisse du prix
De 18%

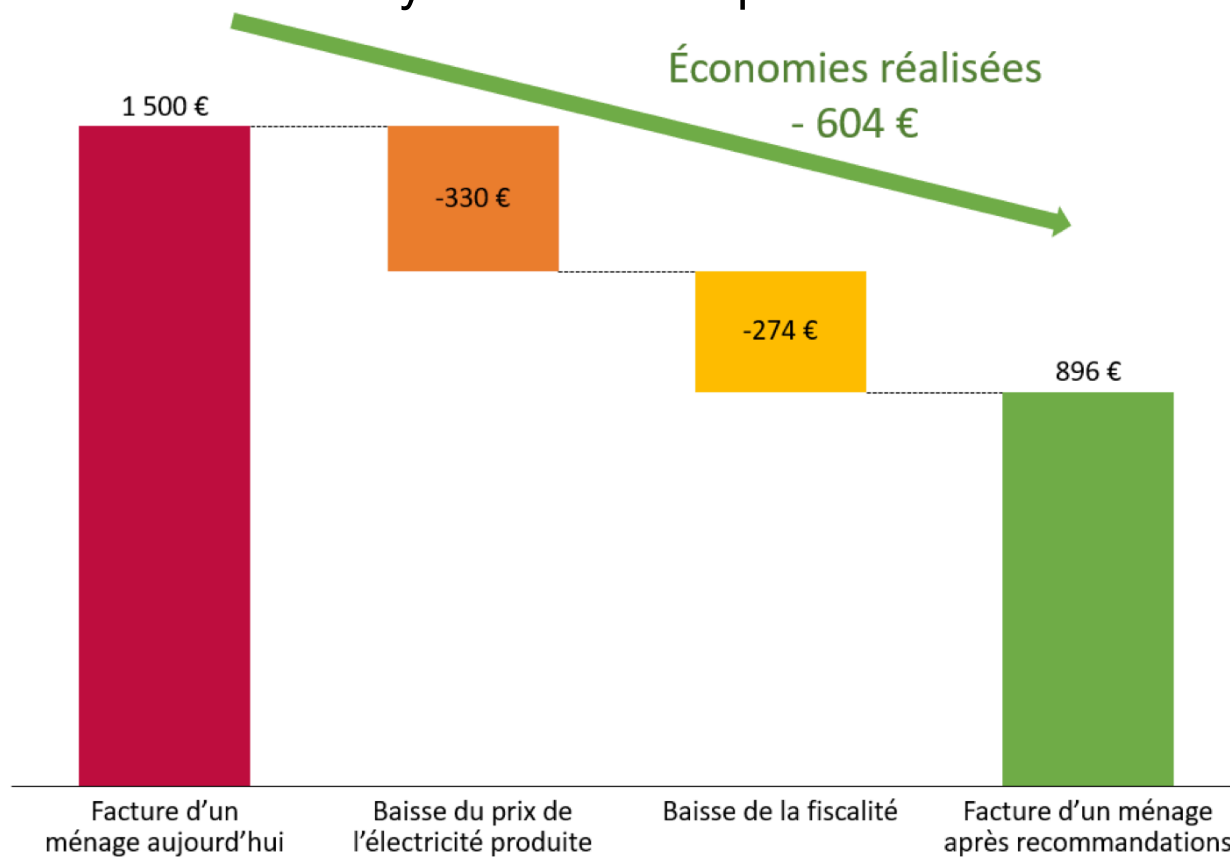
40% en moins sur la facture

- L'ensemble des propositions de la commission d'enquête du Sénat offre donc la perspective d'une baisse significative des factures des Français dès le début de l'année 2025, baisse qui pourrait atteindre plus de 40% pour la « consommation de base ».



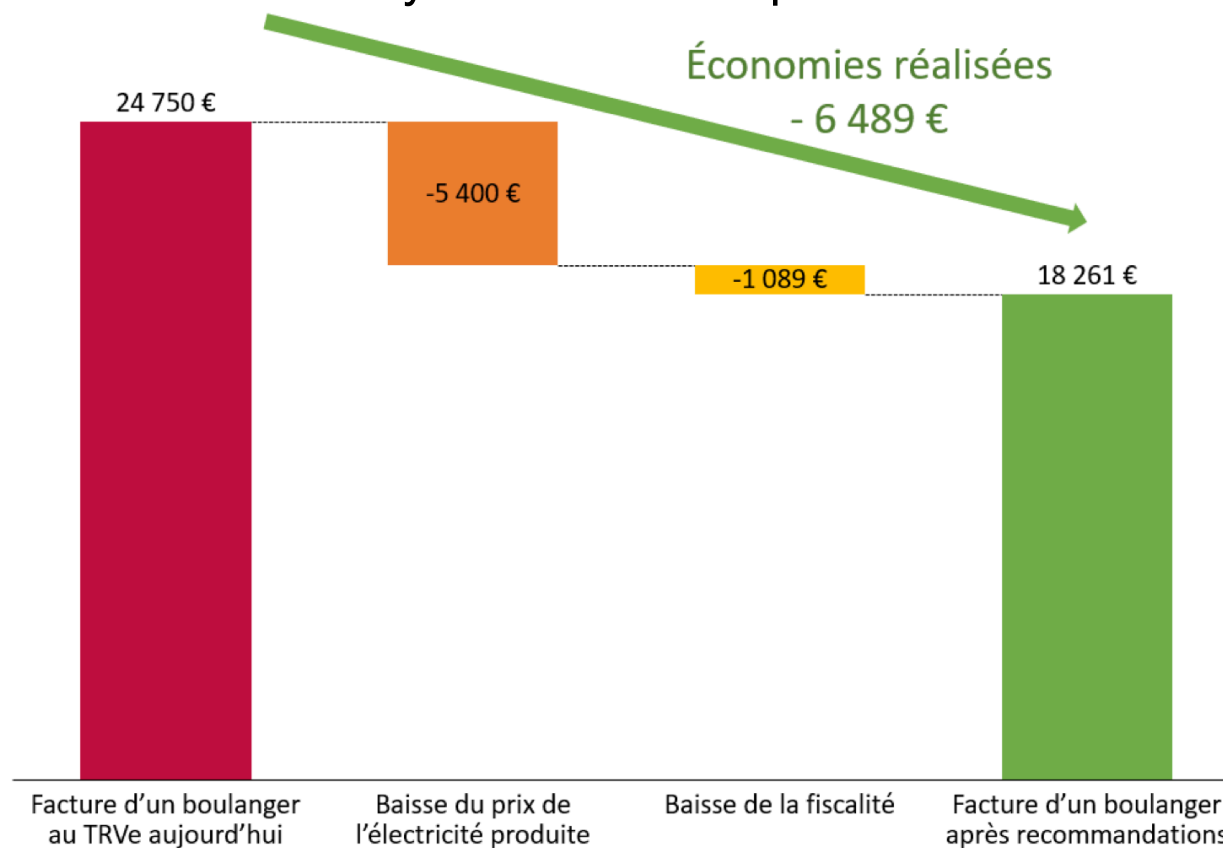
40% en moins sur la facture d'un ménage

Plus de 600 euros sur la facture annuelle d'un ménage qui consomme en moyenne 6 MWh par an.



25% en moins sur la facture d'un boulanger

Près de 7 000 euros sur la facture annuelle d'un boulanger qui consomme en moyenne 99 MWh par an.





COMMISSION D'ENQUÊTE
ÉLECTRICITÉ

Questions / Réponses

Vincent DELAHAYE

